



## Feuille de route pour le changement démographique de l'ARE Contexte et questions préliminaires

### Antécédents

La Commission 2 de l'ARE travaille sur les questions liées au changement démographique depuis une dizaine d'années déjà.

De 1999 à 2008, le réseau ALIVE, qui à son apogée fédérait 15 régions européennes, se concentrait sur le renforcement de la position des personnes âgées au sein d'une société vieillissante. ALIVE a produit une série de rapports sur les personnes âgées, sur les soins à leur apporter ainsi que sur les politiques régionales en leur faveur. Deux candidatures furent déposées afin d'obtenir des cofinancements européens, mais elles ne furent malheureusement pas acceptées.

La Plénière de la Commission 2 à Umeå en juin 2008 s'est focalisée sur les changements démographiques et les questions telles que les soins aux personnes âgées, le vieillissement actif, la fertilité et les politiques familiales, la solidarité intergénérationnelle et sur la manière de combiner toutes ces politiques. Une enquête fut envoyée aux régions en préparation de cette réunion, afin de mieux comprendre les points qui intéressent plus particulièrement les régions. Lors de la session plénière, il fut décidé que la problématique des changements démographiques était bien d'un intérêt capital pour les régions et devait dès lors être au programme de travail de la Commission 2. Les membres ont également reconnu que les changements démographiques avaient un impact sur la quasi-totalité des aspects de la vie quotidienne, mais que cet impact variait selon les régions et qu'il était dès lors difficile de décider d'un programme commun.

### Un défi à relever: la feuille de route de l'ARE sur les changements démographiques

Il est urgent de répondre par des politiques appropriées aux changements démographiques. Dès lors, Mme Brigitte van Haften, Vice Gouverneure de la Région du Noord-Brabant, et le Secrétariat de l'ARE vous proposent le défi suivant : établir une feuille de route de l'ARE pour les changements démographiques.

Cette feuille de route ne doit pas être considérée comme un mode d'emploi miracle destiné à résoudre tous les problèmes rencontrés par les régions liés aux changements démographiques. Elle n'est pas davantage sensée exprimer un consensus autour d'une question particulière ou d'un problème précis. Il s'agit plutôt d'un document qui souligne *les préoccupations partagées actuellement par les régions*, et inclut une *proposition* sur la manière d'y répondre dans le cadre de l'ARE.

Les propositions qui se retrouveront sur la feuille de route de l'ARE pour les changements démographiques seront motivées par l'énergie et la synergie. Chaque région en Europe possède son propre agenda en ce qui concerne les changements démographiques et chacune est affectée d'une manière ou d'une autre par la crise économique et financière. Dès lors, il est important que chaque région définisse ses priorités. Nous nous devons d'être réalistes quant à notre feuille de route et mettre en avant des objectifs qui puissent être atteints. Et nous devons

nous assurer que les régions qui s'engageront dans ce travail le soutiennent avec toute la conviction nécessaire.

La feuille de route sera le résultat d'une séance de travail pendant la réunion de la Commission 2 à 's-Hertogenbosch en octobre 2009. Le 6 octobre, les représentants des régions de l'ARE débattront autour de quatre questions relatives au contenu et à l'organisation des travaux relatifs aux changements démographiques au sein de la Commission 2. La discussion sera menée et modérée par Carly Jansen, membre du Conseil des Directeurs de la Province du Noord-Brabant.

La feuille de route consistera en une ou plusieurs propositions répondant à des problématiques soulevées par les changements démographiques. Toute proposition devra satisfaire trois conditions:

- Description du contenu et de l'organisation (sur quelle problématique souhaitons-nous travailler et comment nous y prendrons-nous);
- Réunion au minimum de 3 régions;
- Désignation d'un chef de file.

### Quatre questions à préparer

De nombreux rapports ont été publiés sur les changements démographiques en Europe et dans ses régions. Nous recommandons le rapport de la Commission européenne : « Régions 2020. Evaluation des défis qui se poseront aux régions de l'UE », Bruxelles, Novembre 2008, et le document de référence correspondant<sup>1</sup>. De plus, Hubert Santer et Camille Bulot (ARE) ont rédigé un document de référence sur les changements démographiques en Europe : « Demographic Change – An Unavoidable Challenge Looming » (disponible en anglais). Tous ces documents font partie des documents de travail de la session plénière de la Commission 2 à 's-Hertogenbosch:

<http://www.aer.eu/events/health-social/2009/innovation-demographic-change.html>

(N'oubliez pas de vous connecter avec votre identifiant et mot de passe pour accéder aux documents de travail.)

En vue de la session de travail du 6 octobre sur la « feuille de route pour les changements démographiques », nous demandons aux participants de se préparer sur les 4 questions suivantes:

**1. Selon l'avis de votre région, quels devraient être les objectifs et/ou actions de l'ARE concernant les changements démographiques ? Vous pouvez choisir une ou plusieurs options mentionnées ci-après :**

- a. Fertilité et politiques de la famille
- b. Politiques de la jeunesse
- c. Politique de l'emploi
- d. Politique de l'inclusion sociale
- e. Vieillessement actif
- f. Soins aux personnes âgées
- g. Solidarité intergénérationnelle
- h. Politique d'intégration
- i. Innovation en matière de soins de santé (y compris E-Santé, nouvelles méthodes de travail et outils de planification)
- j. Innovation sociale (nouvelles approches, notamment approches intégrées et e-approches)

<sup>1</sup> "Regions 2020. Demographic challenges for European regions", Bruxelles novembre 2008.

- k. Une combinaison de toutes les catégories susmentionnées – veuillez préciser...
- l. Autre – veuillez préciser...
- m. Ma région ne souhaite pas débattre de la thématique des changements démographiques au sein de l'ARE.

**2. Quelle méthode de travail convient le mieux à votre région? Vous pouvez choisir plusieurs options.**

- a. Formation d'un nouveau groupe de travail/réseau au sein de la Commission 2 de l'ARE, avec des rencontres régulières, afin d'échanger informations et connaissances.
- b. Formation d'un nouveau groupe de travail/réseau au sein de la Commission 2 de l'ARE, avec des rencontres régulières, afin de préparer une proposition de projet qui sera soumise à candidature pour un cofinancement européen.
- c. Formation d'un réseau informel d'experts échangeant des informations par le biais des technologies de l'information (site web, forum de discussion, base de données en ligne, etc...)
- d. Participation (avec d'autres régions de l'ARE) à un réseau existant ou à un projet déjà en cours. Information des membres de l'ARE sur les évolutions et/ou progrès de ce réseau/projet lors des sessions plénières de la Commission 2.
- e. Préparation d'une Session plénière de la Commission 2 de l'ARE sur ce sujet (vraisemblablement en 2012, année pressentie pour être l'Année européenne pour le Vieillessement actif et la Solidarité intergénérationnelle)
- f. Etendre ce sujet à toutes les activités de la Commission 2
- g. Etendre ce sujet à toutes les Commissions de l'ARE
- h. Une combinaison des propositions susmentionnées – veuillez préciser...
- i. Autre – veuillez préciser...

**3. Veuillez établir un classement des objectifs et/ou actions que vous proposez, du prioritaire ou moins important.**

**4. Votre région serait-elle intéressée par la position de chef de file si votre proposition est reprise dans la feuille de route de l'ARE sur le changement climatique ?**

- a. Oui
- b. Non